

26 mai 2016 – Sallanches

Toujours plus de mobilisation pour lutter contre la pollution : déjà 500 bénéficiaires du Fonds Air Bois sur la CCPMB

Près de 3 ans après son lancement, déjà **plus de 500 particuliers** résidant sur une des 10 communes de la CCPMB ont bénéficié du soutien financier du FONDS AIR BOIS. Une aide qui permet à chacun de **moderniser son équipement de chauffage au bois** et une manière de **contribuer aux efforts d'amélioration de la qualité de l'air**.

« Nous sommes très heureux que de nombreux habitants de notre Communauté de Communes aient saisi cette belle opportunité proposée dans le cadre du Fonds Air Bois. Nous sommes un territoire moteur pour cette opération : preuve que nous avons tous pris conscience de l'importance d'agir sur notre quotidien pour préserver notre environnement et en particulier la qualité de l'air », se félicite Georges Morand, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc.

En effet, il est important de rappeler que dans la vallée de l'Arve, le chauffage individuel au bois est la première source d'émission des particules fines dans l'air (62% en moyenne annuelle et 80% en hiver¹). Grâce à la prime de 1000 euros du Fonds Air bois, plus de 1 600 appareils polluants ont déjà été remplacés et 200 sont en cours d'installation sur l'ensemble des territoires participants. Il s'agit principalement d'inserts (40 %) et de poêles (35 %), mais aussi de foyers ouverts (20 %). Concernant le combustible, alors que tous les appareils utilisaient auparavant du bois-bûche, les nouveaux appareils consomment à 35 % des granulés de bois ou pellets.

« Les résultats actuels de la qualité de l'air sont encourageants. En effet, ils montrent une baisse des particules fines. Ils démontrent donc l'efficacité du Fonds Air Bois », explique Georges Morand.

Cette opération se terminera en 2017 : plus qu'un an pour profiter cette aide. Pour continuer à inciter les autres habitants du territoire à s'engager pour un air plus sain, **le 2 000^e dossier reçu et éligible se verra gratifié d'une offre exceptionnelle « d'un an de bois de chauffage »²**, en plus de la prime habituelle de 1 000 euros.

Le FONDS Air Bois, outil du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve est :

porté par



animé et
géré par



financé et réalisé en
partenariat avec



financé par



¹ Source Air Rhône-Alpes, Emission de PM10 sur le territoire du PPA Arve - inventaire 2015

² Dossier reçu par courrier. Lot correspondant à du bois-bûche labellisé Rhône-Alpes Bois-Bûches, ou des sacs de granulés certifiés, dans la limite de 400 euros TTC- livraison incluse.

Rappel des conditions d'obtention du Fonds Air Bois

Pour bénéficier de la prime de 1 000 euros les demandeurs doivent répondre aux conditions suivantes :

- Le logement doit être situé sur l'une des **41 communes du territoire du PPA** de la Vallée de l'Arve (de Vallorcine à La Roche-sur-Foron),
 - ...être une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans,
 - Il s'agit de **remplacer un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière ...) **ou une cheminée ouverte**,
 - par un **nouveau matériel Flamme verte au moins 5 étoiles ou équivalent**, ayant des émissions de particules inférieures à **50 mg/Nm³**,
L'installation doit être réalisée par un **professionnel qualifié** « QualiBois », ou Qualibat' Bois-énergie (84-11)

ANNEXES

Des conseils essentiels pour un chauffage au bois non polluant

Nous pouvons tous contribuer à diminuer l'impact sur la qualité de l'air de notre chauffage au bois, il suffit pour cela de connaître et d'appliquer un certain nombre de bonnes pratiques :

► S'équiper d'un matériel performant

- Fermer les foyers ouverts (exemple : avec un insert)
- Remplacer les anciens poêles, inserts, cuisinières et chaudière par un appareil récent et performant (flamme verte au moins 5 étoiles ou équivalent)

► Brûler un bois de qualité, propre et bien sec

- Faire sécher les bûches 15 à 24 mois après leur façonnage pour obtenir un bois sec (ayant moins de 20% d'humidité)
- Demander à son fournisseur le taux d'humidité du bois et prévoir un éventuel séchage.

*Exiger la transparence et la qualité auprès d'un producteur **Rhône-Alpes Bois-Bûches** !*

⇒ *Tous les producteurs labellisés Rhône-Alpes Bois Bûches dans la vallée de l'Arve sont à retrouver sur <http://www.franceboisbuche.com/les-professionnels-du-reseau/rhone-alpes>*



► Respecter les « éco-gestes » du chauffage au bois

- Approvisionner régulièrement le foyer pour maintenir une température de combustion élevée,
- Ne pas faire fonctionner l'appareil au ralenti en réduisant trop le tirage
- Ne pas brûler de déchets ménagers ! (= fumées toxiques et encrassage)
- Ne pas multiplier les allumages (phase la plus polluante)
- Allumer le feu par le haut pour brûler les fumées émises

► Entretenir son matériel tous les ans

- Faire ramoner par un professionnel les conduits de cheminée au moins deux fois par an (dont une fois pendant la période de chauffe (C'est primordial pour votre sécurité, et c'est obligatoire !)
- Faire entretenir la chaudière et le système de chauffage par un professionnel.

► Isoler son logement...

- Pour réduire les besoins de chauffage et que toute cette énergie ne parte pas en fumée !

Rappel important : le brûlage des déchets verts est polluant et interdit !

Brûler 50 kg de végétaux, c'est émettre autant de particules fines que rouler 18 000 km avec une voiture à essence récente ou 6 000 km pour une voiture diesel récente !³

Ainsi, il sera toujours mieux de traiter les déchets verts, sur place (compostage, paillage), ou de les apporter en déchetterie.

Dans notre vallée sensible, il est important de ne pas rajouter de particules émises par le brûlage des déchets verts.

C'est d'ailleurs une **pratique interdite** par le règlement sanitaire départemental (amende possible de 450 €) et renforcée dans la réglementation liée au Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve.

POUR BENEFICIER DU FONDS AIR BOIS :

TELECHARGEZ LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SUR :

www.ccpmb.fr rubrique Services à la population – protection de l'air

Ou sur www.riviere-arve.org

Contacts :



Élisabeth AMBLARD- responsable de la communication de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, 06 47 66 34 / e.amblard@ccpmb.fr



Syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A)
fonds-air-bois@sm3a.com / 04 50 25 60 14
www.riviere-arve.org

³ Source : Air Rhône-Alpes 2012